

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2017

## Compte-rendu

|  |   |
|--|---|
| Appel nominal des membres.....   | 1 |
| Désignation du secrétaire de séance .....  | 2 |
| Approbation du procès-verbal du 13 juin 2017 .....   | 2 |
| Avis sur la demande d'intérêt général et la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin « Creuse »..... | 2 |
| Retour à la semaine de quatre jours d'école (information).....   | 3 |
| Grand Guéret : proposition de groupement de commandes .....  | 3 |
| Grand Guéret : constitution d'un groupe de réflexion sur le régime indemnitaire des agents .....   | 3 |
| Téléphonie : élagage le long des routes.....   | 4 |
| Bail de la poste .....   | 4 |
| Demande de mise en service d'une climatisation dans le local de la supérette .....   | 5 |
| Liste des préconisations de travaux dans le cadre du PPMS .....  | 5 |
| Jeux dans la cour de l'école, contrôle SOCOTEC .....   | 5 |
| Clé de l'Eglise .....  | 5 |
| Questions diverses.....  | 6 |

---

### *Appel nominal des membres*

---

Présents : Valérie Auroy (secrétaire de mairie), Didier Gorius, Mireille Fayard, Guy Rouchon, Thomas Marty, Roland Dardy, Denis Turpinat, Simone Lacoste, Jacqueline Peyrot, Pascale Tête, Christophe Lecossois (arrivée à 21h), Laetitia Gouvernaire (arrivée à 21h) Jean-Pierre Godefroy (arrivée à 21h30). Absents excusés : Dominique Peynot, Laurence Bourdier, Marie-Andrée Boutet.

---

### Désignation du secrétaire de séance

---

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné : T. Marty.

---

### Approbation du procès-verbal du 13 juin 2017

---

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 8*

---

### Avis sur la demande d'intérêt général et la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin « Creuse »

---

La demande vise à réaliser des travaux sur le bassin de la Creuse autour du territoire de trois structures (com. d'agglomération, Guéret et le SIARCA). Le maire rend compte des avis de l'Agence régionale de santé, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de la Direction régionale des affaires culturelles. La nature des travaux est précisée :

- Mise en défends des berges, aménagement de berges
- Lutte contre l'érosion des berges, restauration de berges
- Restauration et entretien de ripisylve, gestion des embâcles
- Lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Aide à la mise aux normes d'étangs
- Aménagements d'ouvrages hydrauliques
- Restauration hydro morphologique

D. Turpinat s'interroge sur l'étendue et l'importance des travaux envisagés et sur le fait de savoir si la commune devra en effectuer une part. Le maire rappelle le cadre du projet tel qu'il est décrit dans le document d'analyse. Il indique également la position de l'association ADREPEC. Le coût envisagé pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret serait de 3,5 millions d'euros jusqu'en 2021. Les travaux préconisés sont de nature à améliorer la qualité écologique des cours d'eau.

*Contre : 0*

*Abstention : 5*

*Pour : 5*

---

*Retour à la semaine de quatre jours d'école (information)*

---

Le maire rappelle le contexte et les étapes de ce changement. Pour revenir à la semaine de quatre jours, le conseil d'école et le conseil municipal devaient se prononcer favorablement. Ensuite, le CDEN devait donner son aval. Le conseil d'école s'est prononcé par 11 voix pour et une abstention, le conseil municipal par 7 voix pour, 7 abstentions et une voie contre.

Les conditions ont été réunies, le retour à quatre jours sera effectif à la rentrée de septembre. La collectivité devra assurer l'accueil de loisirs le mercredi matin aux tarifs qui prévalaient jusqu'ici pour les périodes extra-scolaires des vacances et du mercredi.

Il faut savoir que pour cette année 2017, les différentes aides pour les activités périscolaires représentent 15 000 euros. 7 000 étaient budgétés pour les intervenants extérieurs, il restait 8 000 euros pour le financement des agents de la collectivité. Il est bien évident qu'à partir de septembre nous n'aurons plus cet argent. A terme, les deux contrats d'animateurs en CAE seront réduits de 24h / hebdomadaire à 20h.

---

*Grand Guéret : proposition de groupement de commandes*

---

La com. d'agglo nous propose la création de groupements de commandes qui correspondent à des mesures obligatoires pour les collectivités.

- Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs.
- Surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (écoles, crèches)
- Vérification des réseaux électriques dans les salles de classes.
- Vérification des matériels hydrauliques des communes (vérins, cardans...).

Questions.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 10*

---

*Grand Guéret : constitution d'un groupe de réflexion sur le régime indemnitaire des agents*

---

La com d'agglo souhaite créer un groupe de réflexion sur le régime indemnitaire des agents, sa mise en œuvre et sur les autres avantages collectifs sous forme, pourquoi pas, de groupement de commandes (mise en place de tickets restaurant, garantie maintien de salaire, mutuelle) dont pourraient bénéficier les agents. Le maire précise qu'il faudra se pencher de toute façon sur la

question du régime indemnitaire dont les arrêtés sont déjà parus pour les agents administratifs. Plusieurs conseillers émettent des critiques sur les primes au mérite.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 10*

---

### *Téléphonie : élagage le long des routes*

---

Orange nous a adressé un courrier faisant état de présence d'arbres en bordure de la route, ancienne RN 145 du rond point de la deux fois deux voies au Pont à la Dauge et à Villandry, présentant des risques pour leurs lignes. Il nous précise que la responsabilité civile et pénale des riverains pourra être recherchée en cas de rupture de ligne (code des postes, article L.65 ; code civil, art 1382). Par ailleurs, Orange ne déroulera pas la fibre entre Ajain et Glénic tant que l'élagage n'aura pas eu lieu. Un courrier sera adressé aux riverains, plus un article dans le prochain bulletin à la fin de l'été. JP. Godefroy fait remarquer qu'Orange pourrait informer en amont de ses interventions et non pas se contenter de menaces après coup.

---

### *Bail de la poste*

---

Dispositions acceptées : diminution du loyer de 50% (suite à la réduction de la surface louée). Condamnation de la porte de communication entre le local commercial et la partie conservée par la mairie. Installation d'un sous compteur d'eau dans les toilettes du bureau de poste.

Dispositions non acceptées par la mairie avec accord de la poste : au sous-sol : le compteur électrique et le disjoncteur de la poste est conservé en l'état. La poste bénéficie d'une servitude de passage et d'un droit d'accès au sous-sol. Une clé est mise à disposition de la poste pour accéder librement au local chaudière et au compteur électrique. Ce compteur sera déplacé, si besoin, le moment venu quand les locaux restitués seront reloués par la mairie.

Le chauffage est commun à l'immeuble. L'approvisionnement et l'entretien annuel seront gérés par la Poste jusqu'à l'arrivée d'un nouveau locataire. A ce moment, le bailleur prendra à sa charge la gestion complète de la chaudière et refacturera la charge au preneur sur présentation des justificatifs, au prorata de la surface utile chauffée. Pour la Poste, la charge sera calculée sur la base suivante 54/478 m<sup>2</sup>. Le preneur fera son affaire personnelle de son abonnement et de sa consommation d'eau et d'électricité (compteurs individuels).

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 11*

---

*Demande de mise en service d'une climatisation dans le local de la supérette*

---

Mr et Mme Magnin nous demande l'autorisation de mettre en service un système de climatisation de la supérette. On doit cependant s'assurer que la mise en service ne présentera pas de nuisances pour les riverains et notamment ceux hébergés par Creusalis.

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 11*

---

*Liste des préconisations de travaux dans le cadre du PPMS*

---

Le maire a donné lecture des préconisations élaborées par Mr Roland Colonges dans le cadre du PPMS (Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs. Les préconisations seront étudiées et appliquées dans la mesure du possible et au vu de leur conformité aux règles déjà connues et appliquées.

---

*Jeux dans la cour de l'école, contrôle SOCOTEC*

---

Socotec, comme chaque année, vérifie les installations sportives (buts de foot au stade, panneaux de basket dans la cour de l'école) et les jeux. SOCOTEC ne signale aucun défaut majeur mais précise que les surfaces de réception ne sont pas conformes pour les jeux de l'école. Des solutions existent, mais elles ont un coût certain. Le même type de revêtement qu'à l'espace de jeux coûtera environ 5 500 euros (un devis sera demandé prochainement). Le remplacement par du sable pourrait être également envisagé.

---

*Clé de l'Eglise*

---

Mme Metz est venue à la mairie, signalant qu'après le départ des Sœurs, il n'y aurait personne pour ouvrir et fermer la porte de l'Eglise en dehors de sa présence. Elle aura peur la nuit et nous demande si un éclairage ne pourrait pas fonctionner la nuit. Le conseil n'accède pas à cette demande. Des solutions seront recherchées pour pouvoir ouvrir l'Eglise le plus régulièrement possible en son absence.

---

*Questions diverses*

---

✓ Suite à l'accrochage d'un fil aérien à Gounéchas, notre assureur a demandé une expertise. Elle a conclu à une vétusté. La prise en charge du devis d'environ 900 euros a été réduite à 600 euros, le reste sera pris en charge par la commune.

✓ Remplacement des dalles à la salle polyvalente. Couleur déco ne souhaite plus faire les travaux. Il faudra demander un autre devis à un autre prestataire.

✓ Les travaux d'aménagement de la cantine ne seront pas effectués pour la rentrée, des devis sont encore en cours.

✓ Travaux d'évacuation des eaux à Neuville. Une discussion au lieu sur la pertinence des travaux proposés par Evolis.

✓ T. Marty propose que soit déterminé le principe d'une indemnité de stage pour le stagiaire de la Grande Ecole du numérique qui s'occupera de réaliser une mise à jour du site internet pendant 2 semaines en juillet. Après débat, cette proposition est rejetée.

✓ Le podium sera prêté à Jarnages dans le cadre du marché aux pommes de terre en septembre 2017.

✓ Le principe de prêt d'une salle pour l'atelier théâtre est acté pour la rentrée.